

Rédaction et administration
 1920 Martigny - ☎ (026) 2 20 31
 Abonnement : Suisse 22 fr.
 Etranger 30 fr. - C.C.P. 19-58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
 Av. du Midi 8 - ☎ (027) 2 44 22
 Agence Martigny ☎ (026) 2 10 48
 Agence Brigue ☎ (028) 3 12 83
 Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 16,5 ct. le mm.
 réclame 45 ct. le mm.
 avis mort. 40 ct. le mm.

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

10 ans
Monsieur
 10 ans
 de mode masculine
 à
Martigny
 Roger Krieger

Note économique du mois

DES RAFFINERIES

De nombreux articles ont paru ces derniers temps concernant ce que l'on appelle déjà « l'affaire des Raffineries du Rhône ». Tous n'ont pas rappelé quelques éléments essentiels qui étaient à l'origine de la création des Raffineries du Rhône et qui constituent aujourd'hui, en partie, les causes de leurs difficultés.

Après la seconde guerre mondiale, notre pays, comme la plupart des autres nations, était traditionnellement ravitaillé en combustible liquide par de grandes compagnies qui contrôlaient la production, en même temps qu'elles assuraient le raffinage et la distribution et dont les convergences ou divergences d'intérêts se réglaient sur un plan supra-national. Les positions acquises, leur puissance financière permettent à ces Sociétés d'occuper une situation particulièrement favorable sur le marché des moyens énergétiques.

Des réactions à ces monopoles de fait ont trouvé leur origine dans l'initiative de financiers et d'hommes politiques et dans un bon esprit nationaliste. C'est ainsi qu'autour de notre pays, des Compagnies à caractère national se sont créées en Italie et en France.

Pour ce qui nous intéresse plus particulièrement, de l'Eni et de ses Sociétés filles placées sous l'impulsion de Mattei, est née une industrie pétrolière italienne dont une des ramifications a pu donner naissance à l'Oléoduc et aux Raffineries du Rhône.

Au moment du développement des activités de l'Eni, on savait déjà que l'action courageuse de Mattei était en butte aux positions des grandes Compagnies pétrolières internationales dont il a été question ci-dessus.

La viabilité des réalisations prévues puis exécutées dans notre pays a été mise en doute dès que les projets furent connus, ce qui n'empêchera pas plus tard l'apparition d'autres raffineries sur le territoire helvétique. Il était normal que l'arrivée d'une nouvelle activité à caractère industriel soit saluée avec enthousiasme par la Suisse romande et plus spécialement par le Valais qui a bien défendu ses intérêts en obtenant une bonne partie des installations, de même que le siège social, sur son territoire.

Il ne fallait tout de même pas oublier que les Raffineries du Rhône restaient dépendantes de l'étranger,

par Jean Actis

notamment pour le ravitaillement et ceci spécialement du fait que le moyen de transport, l'oléoduc, ne leur appartient qu'à part minoritaire sur territoire suisse, le tronçon italien leur étant, de plus, indépendant.

Bien entendu, il n'appartient pas au modeste rédacteur de cette note économique de connaître ou de supposer les communautés d'intérêts qui peuvent exister entre les différents groupes intéressés à ces réalisations.

Une fois les installations réalisées et mises en marche, il s'agissait de vendre et c'est alors que s'est manifestée d'une manière particulièrement lourde, la présence des concurrents qui a provoqué du reste une baisse de prix sur les combustibles (le mazout en particulier) dont a bénéficié le consommateur, mais qui a mis en difficulté les Raffineries du Rhône d'autant plus que la Centrale thermique de Chavalon n'était pas encore capable d'absorber certains ré-

sidus du raffinage. Des consommateurs importants ont passé des contrats avec les Raffineries du Rhône (les Usines de ciment, Migros, etc...) et leur influence a pu se faire sentir sur les prix.

L'Administration des Raffineries du Rhône a certainement été consciente d'une période particulièrement difficile à passer avant l'écoulement prévu de certains produits sur la Centrale thermique de Chavalon ; il n'en demeure pas moins que les déficits ont été importants, ce qui a provoqué des difficultés de trésorerie auxquelles un groupe important d'actionnaires, l'Italo-suisse, aurait participé en restant créancier de la S. A. des Raffineries du Rhône.

D'après les nouvelles diffusées ces derniers temps, c'est ce groupe d'actionnaires qui serait entré en relation avec une grande Compagnie pétrolière pour négocier non pas la vente de la Société proprement dite, par cession d'actions, mais uniquement la vente des installations. C'est du reste, on peut le supposer, cette forme du marché envisagée qui préoccupe certains milieux, notamment les petits actionnaires, les acheteurs au bénéfice de contrats, etc... Pour le reste, l'on pourrait admettre que la Compagnie pétrolière, pour ne pas la citer, ESSO, — qui avait du reste projeté la création d'une Raffinerie en Suisse centrale — voudra certainement, une fois les installations achetées, les faire travailler dans des conditions qui devraient devenir meilleures puisque basées sur un dispositif de distribution existant. Ceci préserverait l'occupation du personnel et les ressources fiscales.

La question des prix des combustibles, pour l'avenir, reste bien entendu ouverte dans le sens de la hausse, à laquelle les consommateurs de-

vaient s'attendre dans une certaine mesure (hormis ceux au bénéfice de contrats à long terme), car les prix particulièrement bas des deux dernières années étaient bien le résultat d'un dumping, donc artificiels.

Le problème est vaste et se pose sur le plan national, surtout si l'on envisage certains aspects de notre ravitaillement en moyens énergétiques. C'est dans ce sens que nos Autorités pourraient vraisemblablement intervenir dans le cas d'une reprise, soit en vertu de la législation sur les oléoducs ou celle en matière de cartel, soit sur un plan plus général, en vertu d'articles constitutionnels. C'est avec de telles bases que l'on pourrait, comme certains le préconisent, envisager la création d'une Société nationale mixte (avec actionnaires des secteurs publics et privés). Mais ceci suppose encore des garanties suffisantes tant à la production qu'à la distribution.

Si la reprise doit avoir lieu comme prévu, l'on doit regretter que certains actionnaires, qui auraient souscrit au nominal en première heure, ne puissent continuer à participer à la vie des Raffineries du Rhône et voir ainsi, peut-être, leurs espoirs réalisés. Sur le marché des combustibles, un élément concurrentiel intéressant risque de disparaître.

Tout cela, en dehors d'une intervention possible des Autorités basée sur des dispositions législatives, restera du domaine du droit privé et la solution se prendra très certainement dans le contexte que l'on a tenté d'expliquer en introduction de cet article. Ce sont des réalités, qui peuvent paraître dures, comme l'est souvent tout ce qui touche au monde des affaires. Elles devraient susciter pour l'économie privée et le secteur public des conclusions pratiques.

Vous m'en direz tant!

Tous nos vœux André Marcel

Nos lecteurs auront regretté de ne plus trouver à cette place, depuis quelques numéros, le billet d'André Marcel. Cette absence durera malheureusement encore quelques semaines, le temps qu'il faudra à notre apprécié collaborateur pour se remettre complètement d'un accroc à sa santé qui lui interdit actuellement toute activité. Mais qu'on se rassure : André Marcel n'a pas perdu pour autant sa verve et sa bonne humeur. Il nous a annoncé son ennui de santé avec un tel esprit que la guérison ne saurait tarder, aidée par un aussi excellent moral!

Depuis une trentaine d'années, André Marcel fait le bonheur des lecteurs du « Confédéré » par ses billets pleins d'humour et de philosophie. Seuls les ordres de la Faculté lui ont accordé, ici et là, quelques vacances. S'il nous quitte pour un certain temps aujourd'hui, ses lecteurs n'apprécieront que mieux son retour. Au nom de ces derniers, au nom de l'administration, de la rédaction et de toute l'équipe de l'imprimerie, au nom aussi de tous les nombreux amis qu'André compte en Valais, « Le Confédéré » souhaite à son fidèle et brillant collaborateur une complète guérison et une sage convalescence. Ce dernier vœu parce qu'avec André, même les médecins n'ont pas toujours le dernier mot...

Le Confédéré.

Lettre parlementaire

Les compte-rendus précis et complets ainsi que les commentaires du rédacteur de ce journal me dispensent d'entrer dans le détail des tractanda de la récente session du Grand Conseil.

Les débats ont été évidemment dominés par l'examen du budget.

En 1963, la commission des finances a tiré la sonnette d'alarme.

La haute conjoncture avait incité les députés et le Conseil d'Etat à adopter un grand nombre de décrets, d'ouvrages. Les chantiers se sont ouverts à une cadence accélérée.

Puis vint le moment de régler les factures.

On s'aperçut alors que les autorisations données par la Haute Assemblée au Conseil d'Etat d'engager les dépenses étaient insuffisantes. L'étude trop sommaire des projets réalisés contraignit le Gouvernement à présenter au Parlement les demandes de crédits supplémentaires destinés à couvrir des dépassements de devis, mais non plus seulement des dépenses imprévisibles, au sens le plus strict du mot.

L'ouverture incohérente et simultanée de nombreux chantiers dicta au groupe radical sa proposition faite au Conseil d'Etat d'élaborer un programme des travaux à réaliser dans les prochaines années. Cet « inventaire des besoins » a été présenté au Grand Conseil au début de l'année 1965. Les députés en ont pris acte.

Mais le Département des travaux publics — qui émerge au budget pour des sommes considérables — avait inauguré une technique comptable sui generis consistant à ne pas por-

ter au budget la totalité des dépenses prévues ou déjà engagées, quitte à revenir très tôt devant les représentants du peuple avec un volumineux dossier de crédits supplémentaires soustraits à la sanction du souverain.

Chaque année, imperturbablement, la commission des finances agitait l'épouvantail de l'accroissement de la dette publique. Ses conclusions provoquaient de vigoureux applaudissements, mais n'étaient pas suivies par l'Exécutif.

Ce divorce entre les consignes parlementaires et l'insouciance persistante de certains secteurs de l'administration provoqua les réactions énergiques de la commission spéciale qui rapporta sur le programme des travaux de janvier 1965.

Cette commission obtint du Conseil d'Etat la promesse formelle que les investissements prévus dans le programme seraient chiffrés et que les projets à entreprendre seraient classés selon un code de priorité et d'urgence.

Une fois ce document prêt, la commission d'examen du programme et de la liste des priorités devait être convoquée pour continuer sa mission.

D'autre part, la liste des priorités devait être élaborée assez tôt pour pouvoir encadrer les postes du budget de 1966.

Or, lorsque les députés entrèrent en session le 8 novembre, ils n'avaient en mains, à part le projet de budget, qu'un paquet de chiffres reçu au dernier moment et baptisé « lignes directrices » de la politique future du canton.

Cette pièce comptable rappelait

aux députés que la priorité serait d'abord donnée aux dépenses déjà votées et que le Conseil d'Etat pensait réaliser des économies en ralentissant l'engagement du personnel et en rationalisant le travail de ses services.

Cette intention louable, mais peu convaincante, résumait donc sommairement la conception qu'a notre Exécutif de son rôle de gouvernement, pour reprendre certains termes figurant dans le préambule du programme des travaux.

En élaborant seulement les lignes directrices, le Conseil d'Etat se soustrayait à l'obligation de présenter une liste de priorité et à celle de convoquer la commission du programme.

Au Bureau du Grand Conseil, il fut question de désigner cette commission. Mais le parti majoritaire se présenta avec des consignes formelles qui découragèrent les minorités de provoquer une décision dont l'issue était d'avance connue. Elles se seraient de nouveau heurtées à la procédure qu'on a appelée « le vote électrique ».

Sur quoi les lignes directrices étaient soumises quelques jours seulement avant la session à la commission des finances qui dut en reporter l'examen à la session prorogée, faute de temps.

Voilà pourquoi le groupe radical a estimé que le projet de budget de 1966 ne revêtait qu'un caractère transitoire, en attendant l'établissement des priorités, et qu'il liquidait des arriérés criards.

D'autre part, le budget était destiné uniquement à la galerie, jusqu'au jour où la commission des finances

décida d'y inclure quelques millions de dépenses supplémentaires au chapitre des travaux publics. C'était le moment! On allait en toute bonne conscience circonvenir les députés et le peuple par des prévisions chiffrées qui ne correspondaient pas à la réalité.

Le nouveau chef du Département des finances — qui groupe les budgets de tous les départements — était donc mis, sans sa faute, en présence de graves difficultés au début de son mandat, au risque de perdre quelques illusions sur les bienfaits de la collégialité.

On ne s'étonnera donc pas de l'attitude ferme qu'a arrêtée le groupe radical en demandant que la commission du programme (qu'on a oublié de convoquer en 1965) soit réunie d'urgence pour examiner les propositions du Conseil d'Etat dans le domaine de la prospective, si l'on veut bien me permettre d'employer un mot qui se trouve à la dernière page du programme des travaux, dans le paragraphe des promesses et des engagements qui n'ont pas été tenus.

Quant à savoir si cette commission doit être désignée à titre permanent, comme la commission des finances, ou au fur et à mesure de la présentation des documents par le Conseil d'Etat, c'est là une question qui sera débattue sous peu.

J'ai constaté, au hasard de mes lectures, que cette commission, dont la première tâche est d'abolir le régionalisme et l'électoratisme, ne plait guère au chansonnier-poète du régime qui en est aussi parfois le casuiste appelé à la rescousse pour at-

taquer grossièrement les non-alignés, pour développer des sophismes ou dissimuler le vrai avec des mots ennus bannés que seuls apprécient, comme un cadeau attendu chaque semaine dans l'un ou l'autre quotidien neutre ou dans le magazine du parti conservateur, ceux qui sont dressés depuis leur tendre enfance à obéir, payer et approuver sans raisonnement ni objection.

Consolons-nous en sachant qu'ils se font de moins en moins nombreux, même au fond des vallées apparemment les plus impénétrables et même... au Grand Conseil.

Que le Préfet de Sierre n'aie aucune sympathie pour une commission du programme et des priorités, c'est son droit. Peut-être a-t-il ses raisons de l'abhorrer autant?

Le Valais de 1965 sera donc condamné à vivre et à prospérer avec des institutions toujours plus démocratiques, malgré l'avis de certains politiciens hermétiquement inconditionnels dont on dit que tout ce qu'ils touchent prend trop souvent une consistance et exhale un parfum déplaisants.

J. V.

Protestation

contre l'annexion de l'Estonie, de la Lituanie et de la Lettonie

Onze mille Américains d'origine balte ont tenu samedi une réunion au « Madison Square Garden » à New York pour protester contre l'annexion, il y a 25 ans, de l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie par l'URSS et pour réclamer l'indépendance de ces territoires.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY Les cours de l'Université populaire sont bien partis

Une centaine d'auditeurs enthousiastes ont assisté à la « conférence » du cours sur le ciné donné par M. Pellegrini.

Ce soir mercredi, c'est au tour de M. Bocksberger de révéler au public les secrets de l'origine de notre civilisation valaisanne et suisse. Un nouveau cours qui ne manquera pas de captiver, tant par les qualités du conférencier que par les documents illustrant ses causeries.

Enfin, demain jeudi, la musique. M. Jean Quinodoz, musicien et compositeur, tracera quelques aspects de la musique au long des siècles. Des documents sonores inédits accompagneront les conférences. Un appel tout particulier est fait aux instrumentistes, chanteuses et chanteurs de nos sociétés locales qui auront ainsi l'occasion de compléter leurs connaissances musicales.

Ces derniers cours ont lieu à l'Hôtel de Ville, à 20 heures.

LES CONFERENCES

L'Argentine

Dans le cycle des conférences de « Connaissances du monde », M. Jacques Cornet a donné une remarquable conférence sur le thème suivant : « Argentine, pays de la Pampa et des Gauchos ».

Présenté par M. Raymond Veuthey, directeur de l'Ecole-club de Migros-Valais, l'aimable et disert orateur français a brossé un tableau saisissant de ce pays en pleine évolution qu'est l'Argentine. Sa capitale Buenos-Aires, a une population qui dépasse actuellement les 4 millions d'habitants.

Notons que l'Argentine est un pays immense puisqu'il a une superficie qui contiendrait six fois celle de la France et 71 fois celle de la Suisse.

C'est dire que c'est une nation à l'échelle américaine.

Le film, commenté préalablement pour illustrer la conférence est une succession d'images séduisantes et qui témoignent bien de la diversité extrême de ce pays du Nouveau-Monde. Un public spécialement nombreux a vivement applaudi le conférencier.

La troisième conférence de « Connaissance du monde » aura lieu, le mardi 14 décembre 1965, avec le sujet suivant : « Dernières visions du fabuleux Japon » par Eric de Madaillan.

Nous ne doutons pas qu'elle aura la même classe que celles qui ont été présentées récemment au public de Martigny et des environs ainsi que dans les autres villes valaisannes.

Cours de coupe et de couture pour adultes

En cas d'inscription en nombre suffisant, il peut être organisé à Martigny, un cours de coupe et de couture pour adultes.

Les inscriptions sont prises au greffe municipal jusqu'au 25 novembre 1965. L'administration

Nouveau lieutenant

Nous apprenons que M. Dominique de Werra, ingénieur physicien, vient d'être promu lieutenant d'artillerie.

Tous nos félicitations à ce jeune officier, fils du Dr Georges de Werra et petit-fils du Dr Eugène de Werra dont le souvenir est encore si vivant à Martigny.

DISTRICT DE SIERRE

Quoi de neuf sous le soleil de Sierre ?

Rien n'aurait-on dire, du moins à première vue. Pourtant, il s'en passe des choses.

La première et il nous plaît ici de le relever, c'est l'inauguration des nouvelles installations de cours pour cafetiers et restaurateurs qui ont été aménagées dans les anciennes cuisines de l'Hôtel Bellevue. Nous avons eu l'occasion de visiter ces installations et nous pouvons en juger en connaissance de cause.

Rien de luxueux, mais du bien conçu voilà la première impression qui se dégage de cette visite.

Dans notre monde optique, nous verrions très bien cette tentative des cafetiers restaurateurs, tentatives appuyées par Pierrot Moren et Henri Arnold, ainsi que d'autres compagnons luttant pour l'amélioration des qualités professionnelles de nos cafetiers, nous verrions donc avec sympathie cette initiative se poursuivre.

Nous serions heureux et nous donnons notre parole que nous n'écririons rien contre une décision communale et cantonale annonçant un crédit permettant de terminer ces installations. Ainsi, on aurait enfin au château Bellevue un centre de formation professionnelle à la hauteur de la réputation du Valais touristique, réputation qui, quelques fois, est bien ternie par le manque de sérieux de certains établissements assure.

Cette idée de créer une sorte d'école hôtelière à Sierre a souvent été avancée, souvent combattue. Vue sous l'angle de l'école hôtelière de Lausanne, c'est difficilement réalisable. Vue sous l'angle de celle de Vieux-Bois à Genève, ça paraît déjà beaucoup mieux dans nos possibilités.

La démonstration de l'excellence de l'idée d'un centre de formation dans l'hôtel Bellevue de Sierre nous a été fournie il y a quelques jours. Aux édiles maintenant de poursuivre sur cette lancée.

Grand loto du parti radical

Avec la fin du mois de novembre, fidèle à une habitude combien sympathique, le parti radical de Sierre organise son traditionnel loto.

C'est ainsi que dimanche 21 novembre une DC donne rendez-vous à ses fidèles adeptes en l'Hôtel Arnold de Sierre, dès 16 heures. Fromages, jambons, petit lard séché, naturellement victuailles viendront agrémenter les menus de la Sainte-Catherine.

Tous les amis, sympathisants et animateurs du parti radical de Sierre et du district se donneront rendez-vous dimanche 21 novembre pour participer à ce loto particulièrement bien achalandé.

M. FIDEL CASTRO ACCUSE LES ETATS-UNIS

Dans le discours radiodiffusé qu'il a prononcé hier, M. Fidel Castro a accusé les Etats-Unis et les agents de la CIA d'avoir fomenté l'attaque dirigée ce matin, sur la résidence du président Osvaldo Dorticos, par deux bateaux pirates. M. Castro n'a toutefois pas précisé si cette attaque avait fait des victimes.

CHARRAT

L'assemblée de l'Indépendante

Samedi dernier, l'Indépendante, fanfare municipale de la localité, tenait son assemblée générale au local habituel de ses réunions. Plus d'une trentaine de membres avaient répondu à l'appel du comité : la participation fut donc réjouissante. La lecture des procès-verbaux et la présentation des comptes n'appelèrent pas de commentaire particulier. Tout au plus, les sociétaires purent-ils se convaincre que les finances restent saines et bien gérées.

Dans son rapport sur l'activité de l'année écoulée, M. Gaston Gaillard, président, évoqua avec clarté et précision les manifestations et autres événements ayant jalonné les douze derniers mois. Le chapitre des nominations statutaires fut la principale pierre d'achoppement rencontrée au cours de l'assemblée. Comme un peu partout, l'assemblée du remplacement des membres du comité n'est pas des plus simples. L'assemblée dut en effet enrégistrer les démissions irrévocables du président, M. Gaston Gaillard, du secrétaire, M. Bernard Luisier et du caissier, M. Gérard Daroily. Ce point de l'ordre du jour anima quelque peu les délibérations, mais il aboutit malgré tout à la désignation du comité suivant : M. Jean Maret, président, M. Henri Donainaz, vice-président, et MM. Roger Gaillard, Robert Daroily et Léon Cretton. Les charges non attribuées seront réparties ultérieurement entre les trois derniers nommés. Comme on peut le constater, il s'agit d'un remaniement important mais connaissant le dévouement des

HAUT-VALAIS

FIESCH Pour le Centre de cours et de rétablissement

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet fédéral concernant l'octroi d'un prêt hypothécaire à la Coopérative du centre de cours et de rétablissement de Fiesch, s'est réunie. Elle a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil l'entrée en matière sur ce projet et son exécution.

DISTRICT DE MONTHÉY

MONTHÉY

L'air de la Vièze

Une patinoire naturelle

La municipalité de Monthey a décidé d'aménager, pour cet hiver déjà, une patinoire naturelle près des courts de tennis, dans la région des Semilles. C'est surtout en pensant aux enfants que cet endroit a été choisi, pour leur éviter un parcours dangereux le long de la route cantonale, jusqu'à l'étang des Ilettes utilisé comme patinoire ces dernières années.

Les dimensions de cette patinoire permettront d'organiser des matches de hockey, ce qui enchante le club local dont l'activité pourra devenir plus intense cette saison.

Attention à la zone bleue

Dans notre bonne ville où l'on n'est pas à cheval sur les règlements de police, le stationnement en zone bleue se faisait à la bonne franquette jusqu'à maintenant. Or, pour que ce système de stationnement soit efficace, les autorités locales ont nommé un « contractuel » chargé d'éduquer les automobilistes en surveillant régulièrement les parcs. La police, déchargée de cette surveillance pourra ainsi s'occuper d'autres tâches.

Etonnantes demi-mesures

On sait que la fièvre aphteuse sévit à la frontière Vaud-Valais, dans la région de Saint-Triphon et que les autorités cantonales ont pris des mesures sévères pour éviter la propagation de la maladie sur sol valaisan.

Ainsi donc, tous les rassemblements sont interdits dans le district de Monthey. Manifestations de sociétés — Monthey compte plus de trente sociétés orga-

nisées groupant quelque 1500 personnes — matches de football, loto, etc., sont donc renvoyés à des jours meilleurs. Mais on se demande pourquoi les séances de cinéma, par exemple, et même les offices religieux sont-ils autorisés ?

Les S.C.F. à Monthey

Depuis lundi dernier et pendant quinze jours, cinquante SCF appartenant à une compagnie de transmissions, logés à la caserne municipale. Les Montheyens sont ravis de rencontrer ces charmantes jeunes femmes en uniforme, ce qui leur change un peu des habitués « troubadours » en gris-vert !

Les cortèges funèbres

Les Montheyens ne sont pas satisfaits du nouveau système appliqué depuis quelques mois pour le déroulement de cortèges funèbres. La première partie du cortège entre le domicile du défunt et l'église ayant été supprimée sur ordre des autorités ecclésiastiques, les gens entrent dans l'église, avant la messe, sans ordre alors qu'un enterrement est une cérémonie qui doit se dérouler dans la dignité.

La deuxième partie du cortège, le parcours jusqu'au cimetière qui devrait d'ailleurs être supprimé une fois pour toutes étant donné la circulation actuelle, s'accomplit aussi dans le désordre alors qu'auparavant on marchait comme partout ailleurs sur deux files bien ordonnées.

Cette question d'ensevelissements a fait l'objet d'interventions de la municipalité qui va s'occuper du problème.

Bar

Arrêté

du 15 novembre 1965

imposant le séquestre renforcé sur le bétail de la commune de Collombey-Muraz et ordonnant des mesures de protection contre la fièvre aphteuse.

LE CONSEIL D'ETAT DU VALAIS
Vu l'apparition de la fièvre aphteuse à Collombey-Muraz et le grand danger de propagation ;

Conformément à l'article 225 de l'ordonnance fédérale d'exécution du 30 août 1920 ;

Afin d'éviter la contamination du bétail ;

Sur proposition du Département de l'intérieur,

décide :

Article premier
Tout le territoire de la commune de Collombey-Muraz est déclaré zone d'infection avec séquestre renforcé.

Art. 2

Le territoire des communes de Monthey, Massongex, Viognay, Vouvy, Port-Valais et Saint-Gingolph est déclaré zone de protection avec séquestre simple.

Art. 3

Les assemblées, réunions et manifestations publiques ainsi que l'exercice des professions ambulantes sont interdits dans les zones d'infection et de protection.

Art. 4

Toute circulation de personnes, de véhicules, d'animaux est strictement interdite dans la zone d'infection, de même toutes transactions et tous déplacements d'animaux dans la zone de protection, sauf autorisation spéciale.

L'entrée dans les étables et porcheries est sévèrement interdite dans les deux sens.

DISTRICT DE CONTHEY

VÉTROZ

Triomphe du bal de la JR

La Jeunesse radicale de Vétroz vient d'organiser samedi 13 novembre son troisième bal de l'année, dit Bal des Vendanges. Ce fut l'orchestre Michel Sautier de Sion qui mena la danse de 20 h. 30 à 2 heures du matin.

Aux alentours de 22 h. 30, la salle de l'Union était archi-comble, ce qui fit la satisfaction du comité et de la société organisatrice tout entière, nous avons failli d'ailleurs avoir recours à une escorte pour notre ami Gaston Boulnoix, fidèle trésorier de la société qui devait se rendre chez lui, emportant la caisse, en fin de soirée ; une escorte qui aurait pu lui servir main forte lors que le bal touchait à sa fin puisque trois tristes individus dont deux assez jeunes n'ont même pas permis que tout se termine être terni par une bagarre ; mais ne cherchons pas trop à rétorquer ces pauvres galopins dont le poing voire le pied sont plus longs et plus vifs que leur intelligence, ne tentons pas de les nommer, ils n'en valent même pas la peine, leur renommée, d'ailleurs, étant d'ores et déjà faite et assurée. Émettons-nous de signaler seulement que notre ami Gaston eut les habits déchirés et qu'il dut tout de même essayer un coup de poing ; voilà comment on a tenu à remercier le caissier de la soirée pour tout le dévouement dont il fait preuve depuis nombre d'années déjà au sein du comité de la jeunesse.

Quant à nos tristes compères qui répourent si allégrement à la devise de

Art. 5

Le Département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre immédiatement en vigueur.

Le président du Conseil d'Etat :

M. Lampert

Le chancelier d'Etat :

N. Roten

VOUVRY

Les assises de l'Association des corps de sapeurs-pompiers du Bas-Valais

Les présidents des commissions du feu et les commandants du corps se réuniront en assemblée des délégués le dimanche 28 novembre 1965, à Vouvy à 10 heures, à la Salle communale.

L'ordre du jour comporte entre autres, les questions administratives, le rapport du président, M. Léon Cretton, de Charraz, et le rapport technique, par M. le major R. Tagan.

BOUVERET

Le mésoscaphé est de retour

Après avoir navigué durant plus d'une année dans le Léman, le mésoscaphé « Auguste-Piccard » a rejoint son point de départ, en l'occurrence Le Bouveret où il est arrivé mardi peu après midi.

Ces prochains jours, le premier sous-marin pacifique du monde sera en partie démonté puis chargé sur un train routier spécialement aménagé pour le recevoir et conduit à Marseille où son acheteur en prendra livraison.

Cinéma Etoile « TOM JONES »

Beaucoup plus sensibles aux problèmes politiques et sociaux que les amateurs de la nouvelle vague française, de jeunes cinéastes anglais créèrent il y a quelques années le mouvement « Cinéma libre ». « Les jeunes gens en colère », comme on les appela tout d'abord, ne furent au départ qu'une série de sketches. Mais bientôt des succès internationaux couronnèrent leurs efforts.



ne l'empêche pas de lutiner avec d'autres femmes.

Mais un enfant naît au château, et Tom Jones est accusé d'en être le père. Il est chassé du pays, et s'enfuit à Londres. Sur la route, des brigands et des soldats le traquent. Une entreprenante aventurière, Lady Bellaston, le trouve à son goût, mais Tom Jones, victime d'une machination montée par son demi-frère va être pendu... Mais n'en dévoilons pas plus, et laissons la surprise aux spectateurs de découvrir le dénouement de ce film coquin, gaillard et truculent.

Pour interpréter le rôle de Tom Jones, cet aventurier turbulent et amant infatigable, le réalisateur Tony Richardson a fait appel à une des révélations de l'année, le sympathique acteur Albert Finney. Ce dernier a d'ailleurs obtenu, pour sa remarquable interprétation de Tom Jones, le prix du meilleur acteur du Festival de Venise.

Outre cette distinction « Tom Jones » a remporté quatre Oscars, dont un pour le meilleur film de l'année et un autre pour la meilleure mise en scène.

Avec « Tom Jones », signé par leur chef de file Tony Richardson, ils voulaient prouver qu'ils étaient capables également de réussir une œuvre commercialement triomphante. L'accueil populaire réservé dépassa toutes leurs espérances, et le cinéma britannique jouit aujourd'hui d'une belle vitalité.

S'inspirant d'un roman d'Henry Fielding, Tony Richardson transposa sous le titre de « Tom Jones », traduit en français par « Entre l'alcôve et la potence », les aventures romanesques, rabelaisiennes, amoureuses et sentimentales d'un bâtard qui n'en était pas un, un garçon nommé Tom Jones. L'action se situe dans l'Angleterre du XVIIIe siècle, fort libre de mœurs et de coutumes, mais où l'on respire l'humour, la drôlerie, l'esprit, la satire et l'amour des belles filles et de la nature. Richardson a voulu en faire un divertissement gai, plaisant et surtout fidèle à l'esprit de Fielding.

« Tom Jones » c'est l'histoire du fils naturel d'une servante, élevé par un riche châtelain. A l'âge de vingt ans, Tom Jones a les manières d'un gentilhomme. Il est habile, séduisant, charmant, et ne sait pas dire non aux filles, quand elles sont jolies. L'amour qu'il éprouve pour la belle Sophie, fille d'un gentilhomme du voisinage,

MORANDINE
APÉRITIF ANISE DISTILLÉ

Le vrai pastis valaisan

**SUPER
LOTO**
30 séries

MARTIGNY - Casino Etoile - Dimanche 21 novembre

dès 14 heures 15

Principaux lots : Machine à coudre - Vélos - Machine à écrire - Skis - Transistors - Aspirateurs
Martigny-Sport.
P 1303 S

**SUPER
LOTO**
30 séries

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Jeudi 18 novembre

6 15 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 7 30 Sur un air d'accordéon. 8 00 Bulletin routier - 8 25 Miroir-première - 11 00 Opéra : L'armurier (Lortzing) - 12 00 Le rendez-vous de midi. 12 15 Le quart d'heure du sportif - 12 35 Bon anniversaire - 12 45 Informations. 12 55 Le feuillet - 13 05 Disc-O-Matic. 13 40 Trois duos d'amour - 13 55 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous des isolés. 16 25 Chansons pour l'après-midi - 17 00 Réalités - 17 30 Miroir-flash - 17 35 La semaine littéraire - 18 00 Bonjour les jeunes - 18 30 Le micro dans la vie. 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde. 19 45 Drôle de numéro - 20 20 Enquêtes. 20 45 Jazz autour du monde - 21 30 Au banc d'essai : Le Bois de Mésange, de Jean-Michel Junod - 22 10 Concerto No 1 en mi mineur, op. 11 (Antonio Vivaldi). 22 30 Informations - 22 35 Le miroir du monde - 23 00 Reportage : Concours hippique international de Genève - 23 15 Hymne national.

Vendredi 19 novembre

6 15 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 7 20 Propos du matin - 8 00 Le bulletin routier - 8 25 Miroir-première. 8 30 Le monde chez vous - 9 15 Emission radiocolaire - 9 45 Les nouveautés du disque - 10 15 Reprise de l'émission radiocolaire - 10 45 Les nouveautés du disque - 11 00 La Ménéstrandie - 12 00 Au carillon de midi - 12 35 Bon anniversaire - 12 45 Informations - 12 55 Le feuillet - 13 05 La ronde des menus plaisirs - 13 40 Solistes romands - 13 55 Miroir-flash - 14 00 Dançeries français

ses et italiennes (XVIIe siècle) - 14 15 Emission radiocolaire - 14 45 Festival de musique de chambre - 15 15 Orchestre : Musique symphonique - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous des isolés - 16 25 Horizons féminins - 17 30 Miroir-flash - 17 35 Initiation musicale. 18 00 Jazz - 18 30 Le micro dans la vie. 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde. 19 50 Le Chœur de la Radio suisse romande - 20 05 Magazine - 21 00 Concert - 22 30 Informations - 22 35 Jazz. 23 15 Hymne national.

Télévision

Jeudi

17 00 Pour les jeunes - 19 00 Bulletin de nouvelles - 19 05 Le magazine - 19 20 Téléspot - 19 25 Film : Le temps des copains - 19 55 Téléspot - 20 00 Téléjournal - 20 15 Téléspot - 20 20 Carrefour. 20 35 Dossier : La délinquance adulte. 21 45 Film : L'Inconnue de Laumière. 22 00 Soir-information - 22 10 Bulletin de nouvelles - 22 15 Genève : Concours hippique international.

Vendredi

19 00 Bulletin de nouvelles - 19 05 Le magazine - 19 20 Téléspot - 19 25 Film : Le temps des copains - 19 55 Téléspot. 20 00 Téléjournal - 20 15 Téléspot. 20 20 Carrefour - 20 40 Film : Pickpocket. 21 50 Championnat suisse de gymnastique aux engins - 22 25 Téléjournal.

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Dès ce soir mercredi - Le film aux 4 « Oscars » et qui a triomphé durant 15 semaines à Genève : TOM JONES (Entre l'alcôve et la potence), d'après le célèbre roman d'Henry Fielding et inter-

LA MAISON PAUL MARTI

Matériaux de construction, MARTIGNY

engage pour entrée à convenir

une secrétaire de direction

possédant le diplôme commercial ou certificats équivalents et ayant quelques années de pratique.

Les offres manuscrites avec curriculum vitae, prétentions de salaire, références, copies de certificats, sont à adresser par écrit au Bureau de l'Entreprise à Martigny.

P 290 S

prété par Albert Finney et Suzannah York.

CORSO - Martigny

Dès ce soir mercredi - La lutte, pas très sérieuse, des agents secrets... Un drôle de « suspense » : LES BARBOUZES, avec Lino Ventura, Francis Blanche et Bernard Blier.

Cinéma MICHEL - Fully

Mercredi 17 - Un film de guerre dans

le vrai sens du mot : TERRE DE VIOLENCE. - Dès vendredi 19 - Un film pétillant comme du champagne, réalisé par un maître du genre Billy Wilder : IRMA LA DOUCE, interprété par Shirley McLaine et Jack Lemmon.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 18 - Un film implacable, réaliste et pourtant humain : TERRE DE VIOLENCE. - Vendredi 19 et dimanche

21 (samedi 20 : Relâche) - Un spectacle plein d'aventures : HARDI PARDAIL-LAN, avec Gérard Barry et Valérie Lagrange.

Cinéma D'ARDON

Mercredi, 20 h. 30 - (16 ans) - Bourvil dans « Le Cousin Léon » vous promet 90 minutes de fou-rire : PAS SI BÊTE. Une occasion unique de rire tout son soul.



Votre bonne étoile... l'annonce de Noël

41

RUTH FLEMING

Le Chemin de l'Amour

Roman-feuilleton du «Confédéré»

Elle bougea enfin, s'éloignant lentement de lui dans le sentier bordé de chrysanthèmes dorés. Il la suivit, expliquant encore, se justifiant. Soudain elle s'arrêta et tourna vers lui son visage.

— Vous m'écoutez, Oliver. N'en avez-vous pas assez dit ? J'ai été folle et vous êtes ignoble. Si Sybil était mon ennemie, je ne pourrais pas lui souhaiter pire malheur que de vous savoir pour époux. Vous vous fatiguerez d'elle, comme vous vous êtes fatigué de moi. Je pense que plus tard, je serai terriblement heureuse d'être débarrassée de vous.

Elle s'efforçait de parler calmement. Elle avait envie de gifler, de meurtrir ce visage qu'elle avait tant aimé, de blesser cette bouche qui avait pressé la sienne, d'aveugler ces yeux qui naguère s'illuminaient à sa vue. Avec un effort désespéré, elle se domina.

— Vous feriez mieux de partir, Oliver. Si c'est la fin, inutile de la prolonger. Je suis bien punie de ma folie, et j'espère que vous le serez un jour de la vôtre.

Trompé par le calme de sa voix, il poussa un soupir de soulagement. Iris avait naturellement mal pris la chose, mais la pire était passé. Sans aucun doute, elle continuerait à dire des paroles amères, mais le seul fait de les prononcer la soulagerait. Oliver était heureux d'avoir rompu. Quand elle serait habituée à la nouvelle situation, elle épouserait Cardew et l'oublierait.

— Iris, je suis désolé... un jour vous me pardonnerez. Vous verrez que la séparation devait avoir lieu tôt ou tard. Vous pensez beaucoup de mal de moi, en ce moment, je ne vous en blâme pas. Seulement... il ne faut pas nous quitter ennemis.

Elle le regarda un moment, dissimulant ses pensées derrière un visage totalement dénué d'expression.

— N'en demandez-vous pas beaucoup, Oliver ?

— Peut-être. Essayez de me pardonner. Je ne vaudrais pas les larmes que vous verseriez pour moi.

— Rassurez-vous, je n'en verserai pas, adieu.

La voix était âpre, froide, résolue. Oliver eut une seconde d'inquiétude. Mais quand il lui tendit la main, elle ne la refusa pas et posa sur la paume ouverte des doigts sans vie. Dans ses yeux il y avait un regard pensif, rêveur. Oliver murmura adieu, et s'en fut chercher son cheval. Il sauta en selle et s'éloigna dans la grisaille de l'après-midi, sans jeter un coup d'œil en arrière.

Une fois hors d'Ardrossan House, il fit prendre un pas de promenade à Laddie et réfléchit à la scène qui venait de se dérouler. Iris avait été dure mais il s'y attendait. Après tout, elle avait le droit d'être fâchée. N'importe quelle femme abandonnée par son amoureux se conduit comme une tigresse. Ce qui comptait, c'est qu'elle ait fini par se calmer.

— Elle a du bon sens, pensa-t-il. Elle a compris que c'eût été de la folie de continuer nos relations. Cardew la comblera d'attentions, et petit à petit, elle m'oubliera. Le soleil qui toute la journée s'était caché, émergeait maintenant comme une grosse boule brillante et se suspendit tout rouge dans le ciel. Laddie prit le trot, pressée par la pensée de son repas. Oliver s'abandonna avec satisfaction aux mouvements rythmés du cheval et se prépara à

bannir Iris de ses pensées. Le chemin vers Sybil était tout à fait libre. Avec Iris, le principal obstacle enlevé, il pourrait traiter le reste du problème au moment opportun. Son influence sur sa tante, la tendresse qu'elle éprouvait pour lui, vaincraient l'opposition qu'elle ne manquerait pas d'éprouver. Duncan, lui, serait une noix plus dure à casser, oui, mais Duncan... était malade.

Oliver rentrait à Glenross le cœur léger, il s'occuperait de tout cela plus tard.

— Avec de la patience, de la persévérance et une bouteille d'huile douce, le cargo atteignit Jérusalem, cita-t-il pour lui-même. Oliver, mon garçon, les choses s'arrangent.

Une fois le jeune homme parti, Iris resta longtemps immobile. Elle était heureuse qu'il se soit éloigné, car elle n'aurait pas pu dissimuler plus longtemps son émotion. S'il était resté, il aurait vu le désespoir et la rage qui luttaient dans son cœur.

Ainsi, il l'abandonnait. Il avait eu ce qu'il désirait et il la rejetait comme n'importe quelle campagnarde avec laquelle il se serait amusé. Quelle honte, quelle humiliation ! Il était joyeux d'être débarrassé d'elle, heureux de penser qu'Hector Cardew était apparu à l'horizon. Peu lui importait qui elle épouserait, pourvu qu'il retrouve sa liberté ! Qu'allait-il faire ? Épouser Sybil ! et vivre comme un coq en pâte. Pauvre petite folle, elle ne savait pas ce qui l'attendait...

Elle ne savait pas... et si on le lui apprenait ? Oliver n'avait pas pensé à cela. Il était convaincu que, dans son propre intérêt, elle garderait le silence. Il ne lui était jamais venu à l'esprit qu'Iris pourrait sacrifier son orgueil, son renom, la perspective d'une union avec Cardew dans un désir de vengeance.

Le vent se levait. Il balançait les longs chrysanthèmes. Iris marcha dans le sentier,

son allure augmentant de vitesse, au fur et à mesure qu'un plan prenait corps dans son cerveau. Elle cassa une tige et enfouit son visage brûlant dans les boutons couleur de bronze. Toute sa vie, cet âcre parfum lui rappelait Oliver et le mal qu'il lui avait fait.

Réfléchissant, établissant fébrilement un plan de campagne, Iris se dirigea vers la maison. Puis ses doigts lacérèrent le chrysanthème. Oliver se croyait en sécurité. L'était-il ? Il verrait. Il verrait...

CHAPITRE XIII

Duncan proposa que son mariage ait lieu sans retard et Mrs Forbes donna son assentiment. Son fils rayonnait, il laissait rarement Margaret s'éloigner de sa vue et sa santé s'améliorait d'une façon remarquable. Finies les humeurs noires ! Il était si occupé à faire des projets d'avenir qu'il ne trouvait plus le temps de s'apitoyer sur son sort...

Quant à Margaret, son cœur chantait toute la journée, elle pouvait à peine croire à son bonheur. Accoutumée à la solitude, à un rude travail, à la pauvreté même, elle ne se faisait pas à l'idée que bientôt elle serait l'épouse aimée d'un homme qu'elle aimait, d'un homme aux côtés duquel elle avancerait dans le monde hostile.

La noce devait avoir lieu fin octobre. Ensuite, si Duncan était assez bien, les mariés iraient passer un ou deux mois en Cornouailles dans l'espoir que le malade se rétablirait plus rapidement dans un climat moins rigoureux. Le docteur Lind-sav suggéra à Duncan de consulter un spécialiste londonien dont il avait entendu parler et qui avait découvert un nouveau traitement.

— Si Duncan réagit comme je l'espère, il sera complètement guéri au printemps.

(A suivre).

VAUD

Après
les élections communales

Samedi et dimanche derniers, les communes du canton de Vaud ont procédé à l'élection de leurs autorités pour une nouvelle période de quatre ans. A l'issue de ce week-end électoral, la situation se présente de la manière suivante: il s'est produit dans les villes une nette poussée à gauche, alors que dans le reste du canton, où demeure en vigueur le système majoritaire, on enregistre une certaine stabilité.

Ce qui frappe évidemment le plus au lendemain de ces élections, c'est le résultat de la commune de Lausanne, où les socialistes et populistes enlèvent neuf sièges. Ce résultat surprenant pourra avoir des conséquences lors des pourparlers qui vont s'engager au sujet de la composition de la nouvelle municipalité. Certes, les cercles politiques avertis s'attendaient à une avance popiste, mais pas aussi forte. D'autre part, les socialistes redevennent, comme en 1953, le parti le plus fort de la commune. Quant aux radicaux, ils perdent deux sièges, les chrétiens-sociaux 1 et les libéraux 1. Ces derniers, cependant, augmentent de quelques unités le nombre de leurs listes. Ainsi, à Lausanne, les résultats se présentent comme suit: populistes 20 (+ 6); libéraux 17 (- 1); socialistes 29 (+ 3); radicaux 25 (- 2); chrétiens-sociaux 9 (- 1). Les jeunes radicaux n'ont plus de représentant.

Dans le canton, ce mouvement vers la gauche est également sensible à Nyon, où les socialistes et populistes obtiennent la moitié des sièges (45); on note la rentrée du POP à Yverdon et à Montreux, ainsi que la présence de chrétiens-sociaux à Renens et La Tour-de-Peilz. La situation à Morges vaut d'être signalée, où le nouveau parti de «L'Entente morgienne» a remporté un net succès en s'attribuant près de vingt sièges.

Comment expliquer ces résultats du canton de Vaud? Ce coup de barre à gauche est certes une grande surprise, mais elle l'est surtout par l'ampleur du mouvement. Personne ne s'attendait à voir, par exemple, les populistes enlever six sièges à Lausanne. Les causes, les explications de cette poussée vers la gauche sont avant tout d'ordre économique plus que politique ou de gestion communale. En effet, le contexte économique actuel favorisait les partis de gauche et d'extrême-gauche, qui n'ont d'ailleurs pas manqué, au cours de la campagne, d'exploiter politiquement tous les facteurs de renchérissement du coût de la vie. Il est

dès lors certain que les circonstances économiques générales sur le plan suisse, comme certaines difficultés financières sur le plan cantonal, avec la menace d'une hausse d'impôts, comme le problème du logement qui se pose à tous les échelons — communal, cantonal et fédéral — ont pesé dans la décision des couches sociales les plus touchées par l'évolution économique du moment.

Il y a, dans ces élections, une réaction, une expression d'un mécontentement à l'endroit des conditions actuelles caractérisées principalement par la hausse du coût de la vie. C'est la seule explication qui paraît s'imposer, car à Lausanne, on ne saurait évidemment contester la valeur et l'importance des réalisations au cours de ces dernières années. Et pourtant, la gauche progresse de neuf sièges. Il y a donc des éléments extérieurs à la gestion de la ville et à la politique communale, qui ont joué un rôle déterminant dans l'esprit de bon nombre d'électrices et d'électeurs. Ces élections communales ont d'autant plus d'importance qu'elles précèdent le renouvellement du Grand Conseil, au mois de mars prochain. C'est dire que tous les partis politiques feront le maximum pour améliorer les positions ou redresser la situation. Ces résultats communaux, avec tout ce qui s'en dégage, donnent large matière à réflexion aux responsables des partis politiques.

Les radicaux favorables
à une révision
de la Constitution fédérale

Le Comité central du parti radical-démocratique vaudois constate, dans une résolution adoptée lundi en fin d'après-midi, «que le renforcement du contrôle parlementaire — en soi judicieux — ne résout que d'une manière partielle et tout à fait insuffisante, les problèmes essentiels de la Confédération, soit la prépondérance de l'autorité démocratique sur l'administration, une délimitation précise des responsabilités entre le parlement et le gouvernement, la définition d'une politique d'ensemble et à long terme.

Il souhaite qu'il soit pleinement et rapidement donné suite aux initiatives parlementaires des radicaux romands demandant une modification de la structure et de l'organisation du Conseil fédéral, un renforcement des moyens de prévisions, de coordination et de contrôle à la disposition du gouvernement sans lesquelles il n'est plus possible de conduire un Etat moderne et dynamique.»

Grignotement
de la souveraineté
cantonale

La résolution poursuit que «sans contester la nécessité de l'intervention fédérale dans l'équipement du pays, le Parti radical vaudois déplore que l'accroissement constant et considérable du budget national ne soit pas subordonné à un programme général des investissements, sans chasse gardée, ni domaine réservé.

Il constate, d'autre part, que le fédéralisme s'identifie de plus en plus à une participation accrue des cantons aux subventions fédérales. Il déplore le grignotement progressif et sûr de la souveraineté cantonale par l'administration centrale. Il appelle de ses vœux une définition nouvelle des responsabilités entre la Confédération et les Etats, assurant à ces derniers, dans le contexte économique d'aujourd'hui, la plus large autonomie, raison d'être de l'alliance helvétique.

Ces considérations, la juste revendication du suffrage féminin, la survivance de dispositions constitutionnelles dépassées par l'histoire, l'inadaptation de notre loi fédérale aux conditions économiques et aux données internationales actuelles amènent le comité central du Parti radical-démocrate vaudois à donner tout son appui à la motion de M. Karl Obrecht, conseiller aux Etats, demandant une révision générale de la Constitution fédérale.»

DE LA BISE...

INCISIF

C'est le mot qui convient pour décrire cet homme.

Son regard est pénétrant. Ses yeux bleus fouillent et découvrent la vérité toute nue.

Sans doute l'expérience, mais aussi les griffes de la vie y sont pour quelque chose dans son aptitude à si bien lire.

Son esprit caustique le sert admirablement dans ses écrits.

Il ose faire la critique, une critique qui porte, parce que justifiée.

Ses paroles, mordantes, sont pourtant humaines.

Ils est franc, net, et il aime la vie.

Il gagne à être connu.

Sport, politique et...
lutte anti surchauffe

La 44e assemblée des délégués de l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) s'est tenue le 14 novembre à Berne, en présence de 52 représentants de sociétés et groupements sportifs. M. Walter Siegenthaler, de Berne, président central, a été réélu pour une nouvelle période de trois ans. Après avoir liquidé les objets statutaires, les délégués ont entendu M. Siegenthaler, président central, déclarer que, à l'heure actuelle, la retenue des sociétés sportives — relative à la construction d'installations de gymnastique et de sport — n'est plus de mise en dépit de la lutte contre la surchauffe; en effet, les investissements qui favorisent la santé publique peuvent aisément être épargnés ailleurs, au chapitre des dépenses engagées pour guérir les affections tant physiques que mentales, par exemple.

Les délégués ont ensuite pris connaissance d'un aide-mémoire concernant les échanges sportifs avec les pays de l'Est. Ce document prévoit la restitution, aux sociétés et groupements, de l'entière responsabilité de ces contacts avec l'Est, abrogeant ainsi les directives qui avaient été élaborées par l'ANEP au lendemain des événements de Hongrie, en automne 1956. Le caissier central, M. H. Steinegger, annonce que le Sport-Toto a versé 19 millions de subsides à l'ANEP au cours des dix dernières années.

FESTIVAL DU SKI

Un film choc sur le ski

Sous le patronage de l'Association vaudoise des clubs de ski, un film qui sort de l'habituel, film technique sur le ski, sera présenté cette semaine, par les skis-clubs suivants:

Arpettaz-Nendaz, le samedi 20 novembre 1965, en matinée et soirée;
Crans-Montana, le dimanche 12 novembre 1965, en matinée;
Monthey, le lundi 22 novembre 1965, en matinée et soirée.

L'auteur de ce film est John Jay qui, depuis 24 ans, consacre toutes ses occupations à produire des films de haute valeur sur le ski.

Qu'on aime ou qu'on n'aime pas le ski, que l'on soit débutant ou skieur chevronné, on ne peut rester insensible à la pureté de style des champions qui évoluent parmi lesquels:

Stein Erikson dans ses sauts périlleux;
Arthur Furrer dans ses tours d'acrobatie;
Anders Molterer à Aspen;
Nos Suisses Joos Minsch et Willy Favre en Alaska;

Et toute une pléiade de grands champions.

Toutes ces vedettes du ski nous présentent des scènes extraordinaires de ski sous des angles inattendus. John Jay, avec un sens très vif de l'humour, sait mêler la technique au comique, aucune scène n'est trop longue ou lassante. Il y a de la vie, du vrai sport; ce film est un hymne au ski.

Les commentaires pleins d'humour et de très bon goût sont faits par Rudy Wyrisch, ancien international suisse, qui vient d'obtenir de très grands succès en Suisse et à l'étranger.

En définitive, une belle soirée vous attend et vous ouvrira de nouveaux horizons pour la nouvelle saison qui semble si bien s'annoncer.

Approbation
des actes conclus
au congrès postal de Vienne

La commission pour les PTT a décidé à l'unanimité, le 10 novembre, de proposer au Conseil national d'approuver les actes conclus au XVe congrès postal universel de Vienne et d'ouvrir un crédit de 5,8 millions de fr. pour la participation de l'entreprise des PTT au financement des stations terriennes de Pleumeur-Boidou (France) et de Raisting (Allemagne).

Journées de travail
des Présidents régionaux
de la Croix-Rouge

Une séance de travail et d'information des présidents des sections locales de la Croix-Rouge suisse s'est tenue à Berne, les 13 et 15 novembre, sous la présidence du professeur A. von Albertini, de Zurich. Les débats ont porté sur l'action de secours entreprise en faveur des victimes de la catastrophe du barrage de Mattmark, des problèmes actuels concernant la transfusion de sang et le recrutement de personnel paramédical, qui devra être intensifié encore à l'avenir. Les participants ont eu par ailleurs l'occasion d'entendre des exposés ayant trait à la part

prise jusqu'ici par la Croix-Rouge suisse à la mise sur pied de la protection civile, aux résultats de la XXe Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne, ainsi qu'au développement du mouvement de la Croix-Rouge de la jeunesse soit en particulier de l'action «autocar pour invalides» qui suscite beaucoup de sympathie dans tout le pays. L'assemblée prit note avec satisfaction du résultat de la collecte de mai 1965, dont le produit brut s'est monté à 1 739 311 fr., soit à 34 000 francs de plus qu'en 1964. Comme de coutume, cette somme a été répartie entre la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse de samaritains.

Cours de pasteurisation
des jus de fruits

Le Centre romand de pasteurisation de jus de fruits avait organisé mardi, un cours à l'intention des agriculteurs désireux de se familiariser avec cette boisson et surtout avec la matière de l'obtenir sans trop de frais.

Cette tentative a été un échec, du moins si on s'en réfère au nombre des participants qui étaient 5 à suivre les démonstrations et conseils fournis par le Centre.

C'est d'autant plus regrettable, que la pasteurisation de jus de fruits permet d'employer tous les déchets de fruits impropres à la vente aux consommateurs, et que les frais pour une installation familiale ne dépassent pas 300 francs. Actuellement, en Valais, les agriculteurs ont la possibilité de livrer leurs fruits destinés à la pasteurisation, à un camion qui circule dans la campagne. En contre valeur, le vendeur reçoit 75 litres de jus de fruits pour 100 kilos de marchandises. A cela il y a lieu d'ajouter une modeste contribution pour les frais. Lorsqu'on connaît les bienfaits des jus de fruits purs, il semble qu'on devrait être beaucoup plus enthousiaste pour une telle fabrication.

†

Profondément émue et touchée par les très nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus, la famille de

Madame Jean RODUIT

à Leytron

remercie toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil par leur présence, leurs dons de messes, leurs messages ou leurs envois de couronnes et de fleurs, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

P 39529 S

On cherche pour tout de suite

jeune
chauffeur-
livreur

pour livraison et travaux divers aux dépôts. Place à l'année. Salaire de début Fr. 850,- par mois.

Se présenter à Brasi-lona S. A., Martigny P 281 S

FULLY — Aménagement agricole du Verdan

La mise en soumission parue dans le « Bulletin Officiel » concernant l'aménagement agricole du Verdan indiquait une visite des lieux fixée au vendredi 19 novembre, à 18 heures 30.

Cette dernière heure étant fautive, nous précisons que le rendez-vous aura lieu à la même date et au même lieu, mais à 8 heures 30.

P 39942 S

†
Monsieur Albert BLANCHUT, à Collonges;
Madame et Monsieur Frédéric HUBMANN-BLANCHUT et leur fils, à Genève;
Madame et Monsieur Pierre DUPUIS-BLANCHUT, à Genève;
Monsieur Henri BLANCHUT, à Collonges;
Madame et Monsieur Emile SORDOILLIET-BLANCHUT et leurs enfants, à Genève;
Monsieur Marcel BLANCHUT, à Collonges;
Madame et Monsieur Henri CHAMBOVEY-BLANCHUT et leurs enfants, à Collonges;
Madame et Monsieur Antoine BERGER-BLANCHUT et leurs fils, à Collonges;
Monsieur et Madame Gilbert BLANCHUT-BRANTSCHEN et leurs enfants, à Collonges;
Monsieur et Madame Willy VON SCHALLEN et leur fille, à Genève;
Monsieur et Madame Michel FELDER, à Genève;
Les enfants et petits-enfants de feu Edouard CHAMBOVEY, à Collonges et Nyon;
Les enfants et petits-enfants de feu Joséphine POCHON, à Collonges et Martigny;
Les enfants de feu Amédée BLANCHUT, à Genève;
ainsi que les familles parentes et alliées BLANCHUT, CHAMBOVEY, POCHON, PACCOLAT, GAY, à Collonges, Genève, Nyon, Martigny, St-Maurice, Sierre, Sembrancher, Vernayaz, Monthey, Saxon, Chartrat, Genthod (GE), ont le pénible devoir de faire part du décès de

Madame Céline

BLANCHUT-CHAMBOVEY

leur très chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, tante, cousine et parente, enlevée à leur tendre affection, le lundi 15 novembre 1965, dans sa 80e année, munie des Secours de l'Eglise, après une courte maladie, chrétiennement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Collonges VS, le jeudi 18 novembre 1965, à 10 heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

P 39950 S

Après
les vendanges

un
beau complet
un
beau manteau
un
article sport

NATURELLEMENT

chez

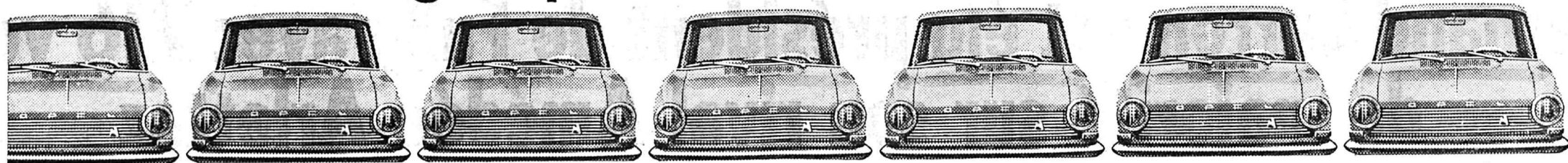


Toute la belle confection pour Messieurs
et Juniors



KAH 36/66 Su

Prix avantageux pour les toutes dernières Kadett 65!



Pourquoi?... Parce que la Kadett 66 est arrivée. Cette offre avantageuse ne veut pas dire que les modèles 65 aient changé. Ils sont seulement moins chers. Venez les voir - chez nous. Vous serez étonné.

Garage J. J. Casanova, St-Maurice, tél. (025) 3 63 90

Garage J. J. Casanova, Martigny, tél. (026) 6 19 01

TAXI
Tél. **222.80**
(Bus 10 places)
Les TAXIS - BESSE
MARTIGNY
P 38629 S

LA BOUCHERIE MUDRY
à Martigny, cherche jeune homme
comme
porteur et
aide de laboratoire
Possibilité de faire l'apprentissage.
Téléphone (026) 2 20 73.
P 680 S

Attention! NOIX nouvelles
le kg. Fr. 12.-
Salami Nostrano, haché gros 12.-
Salami Milano Ia 10.-
Salami «Azione» 8,50
Salametti extra, haché gros 9.-
Salametti Milano 7.-
Salametti Azione 5,80
Salametti Occasionne 4.-
Mortadelle Bologne 5,50
Mortadelle Vismara 7,50
Lard maigre séché à l'air 7,50
Viande de vache p. bouillir 3,90
Jambon cru Ia Azione 17,80 (pièces ent. 2-3 kg.)
VIANDE DE CHÈVRE
le kg. Quartier de devant 4,60
Chèvre entière 5.-
Viande de mouton p. ragout 4,80
Viande de mouton épaule 6,50
Mouton entier 5,80
Boucherie - Charcuterie P. Fiori - 6600 Locarno
Téléphone (093) 7 15 72
P 2077/O

5-10 kg. Fr. 2,40 le kg. plus porto.
G. Pedrioli, prod. agr. 6501 Bellinzona.
P 2609 BZ O

5 TAPIS
magnifiques milieux moquette, dessins Chiraz, 260x350 cm.
Fr. 190.- la pièce (port compris). Envoi contre remboursement. Argent remboursé en cas de non-convenance.
G. KURTH
1038 BERCHER
Téléphone (021) 81 82 19.
P 1673 L

300 Fr. par mois
plus pourboires, c'est la paye d'une jeune personne voulant travailler chez nous à la journée ou demi-journée.
Snack-Bar Y. Boson, La Balma Evionnaz.
Téléphone (026) 8 42 78.
A vendre
SOULIERS BLANCS avec patins
pointure 37, état de neuf. S'adr. tél. (026) 2 28 70.

Gonset



300.19.51

Confort, élégance et prix «agréable»

Veste en nylon ouatiné, grand col tricot, coloris mode, tailles 4 à 16 ans.
4 ans 29.-
+ 3.- par 2 ans.
4 ans

4 ans 29.-

Immeuble SEXIM S. A. - St-Maurice

Nous louons encore quelques beaux

appartements de 3 et 4 pièces

à des prix avantageux.

Situation tranquille et ensoleillée, tout confort, parking privé.

Dès Fr. 275.- à Fr. 345.-

Dans ces prix sont comptés : le chauffage, l'eau chaude générale, électricité, des locaux communs, une place de parc et la conciergerie.

S'adresser à Gabriel Monay, notaire, Monthey - Téléphone (025) 4 22 89.
P 39675 S

Toujours au chaud et au sec, avec nos...

Pantalons fuseaux
HELANCA et

Anoraks
NYLON

pour Dames - Messieurs et enfants.

GRAND CHOIX

Teintes mode dans de très belles qualités.

MAGASIN FRIBERG

Confection - Nouveautés • MARTIGNY-BOURG • Tél. 026 / 2 28 20
P 189 S

SAILLON - Salle Helvétique

à l'occasion de la fête patronale de Ste-Catherine

Samedi 20 novembre **BAL** dès 20 h. 30
Orchestre « Pepino »

Dimanche 21 novembre **BAL** dès 20 h. 30
Orchestre « Jo Perrier »
P 66448 S

Favorisez les commerçants
qui font de la publicité dans le Confédéré



reprise AUTOMATIQUEMENT sur tissus épais et fins, et si rapidement!
Modèles ELNA Zig Zag dès Fr. 495.-

BON
pour un prospectus « 100 Avantages ELNA SUPERMATIC ». Annonce à découper et à envoyer à TAVARO Représentation S. A., 1211, Genève 13.

Renseignements : **M. WITSCHARD**, rue de l'Eglise 5, MARTIGNY
Tél. (026) 2 26 71
P 125 S



elna est supérieure.

Cinéma

ETOILE
Martigny

Dès ce soir mercredi - (18 a. révolus) - Le film au triomphe prodigieux :

TOM JONES
(Entre l'alcôve et la potence)

Insolent... Satirique... Captivant...

CORSO
Martigny

Dès ce soir mercredi - (16 a. révolus) - Un drôle de « suspense » :

LES BARBOUZES

avec Lino Ventura et Francis Blanche.

CINE MICHEL
Fully

Mercredi 17 - (16 ans révolus) - Un film de guerre réaliste :

TERRE DE VIOLENCE

Dès vendredi 19 - (18 a. révolus) - Un spectacle admirablement « osé » :

IRMA LA DOUCE

REX
Saxon

Jeudi 18 - (16 ans révolus). Un film dur, captivant :

TERRE DE VIOLENCE

Dès vendredi 19 - (16 a. révolus) - Du mouvement... Des gags :

HARDI! PARDAILLAN

CINEMA Ardon

Mercredi, 20 h. 30 - (16 ans). Bourvil dans « Le Cousin Léon » vous promet 90 minutes de fou-rire :

PAS SI BÊTE

Une occasion unique de rire tout son soûl.

Véritablement plébiscité par le peuple

Fernand Carron est élu président de Fully avec 216 voix de majorité sur son rival Amédée Arlettaz

Lundi à 17 heures, l'ancien président Henri Roduit, président du bureau électoral, confirmait à l'assemblée primaire de Fully les résultats des élections communales tels que nous les avons annoncés lundi sous réserve, seules des modifications sans aucune influence ayant été apportées aux chiffres de dimanche soir. A cette même assemblée primaire, il fut annoncé que l'élection du président et du vice-président aurait lieu le lendemain, soit hier mardi dès 9 heures.

En possession de ces résultats officiels, il n'était pas sorcier de prévoir que M. Amédée Arlettaz, qui l'avait emporté de deux voix sur le non-élu conservateur, M. Adrien Bender, serait présenté comme candidat par ses partisans. Il était prévisible également que les partisans de M. Adrien Bender n'étaient pas prêts à fumer le calumet de la paix.

Dans ces conditions, le peuple de Fully devait fatalement se tourner vers un homme qui avait fait ses preuves à la présidence de la commune. Un homme qui serait le président de toute la commune, qui ramènerait la paix, qui, comme un certain 15 novembre 1953, inaugurerait une ère nouvelle, faite de correction et de courage civiques, pour le plus grand soulagement d'une population fatiguée des intrigues et des mesquines manœuvres qui ont déjà fait tant de tort à une commune ne méritant en aucune façon ce sort lamentable.

C'est ainsi qu'hier matin, à l'ouverture du scrutin à bulletins secrets qui avait été demandé, on se trouvait en présence de deux candidats: MM. Carron et Arlettaz.



Ayant lu le « Nouvelliste » du jour annoncer que, nous citons: « Les délégués conservateurs chrétiens-sociaux ont eu la surprise et en même temps la très grande satisfaction d'assister enfin à une réconciliation presque complète au sein de leur parti majoritaire », alors que — nous citons encore — « Du côté radical, les choses n'ont pas été aussi faciles que prévues... », on pouvait se demander que venait faire M. Carron sur cette galère en chavirement, surchargée à tribord par le poids impressionnant de la « réconciliation presque complète » alors qu'à babord ne se trouvaient que quelques radicaux et démocrates en pleine panique...

La réponse à cette question insidieusement posée par un journal... neutre qui avait d'ailleurs dénoncé, lundi, « l'erreur du trop grand nombre de voix accordées à M. Carron », il appartenait au corps électoral de la donner. Celui-ci a marqué, comme on le sait, sa préférence pour une réconciliation totale de la commune avec une saine administration plutôt que pour cette « réconciliation presque complète » promise à quelques heures de l'ouverture du scrutin! Sans hésiter, les citoyens ont porté leurs voix sur M. Fernand Carron. Ils l'ont véritablement plébiscité, parce qu'ils veulent la paix et la bonne entente communale. Ils lui ont fait confiance, parce que M. Carron a déjà été président de Fully et qu'ils se sou-

viennent combien bénéfique avait été cette présidence. Croyez-vous que c'eût été le cas, si M. Carron avait laissé — comme trop d'adversaires le proclamaient pour le besoin de la cause — un mauvais souvenir de sa précédente présidence?

Ce véritable triomphe remporté par M. Carron s'explique mieux peut-être par ces considérations que par les chiffres, pourtant éloquentes, de son élection. Il a battu son rival, M. Amédée Arlettaz de 216 voix. Il a reçu, pour la présidence, 54 voix de plus que pour le conseil communal alors que M. Arlettaz subissait un recul de 32 voix, la participation au scrutin ayant été à peu près la même dimanche et hier, soit 947 votants sur 1000 et quelques électeurs inscrits.

Sur des bases aussi solides, M. Carron peut prendre en mains en toute sérénité le gouvernement de la grande commune. En le félicitant vivement pour son éclatant succès, nous lui souhaitons tout aussitôt bon travail et bon courage pour répondre aux postulats d'apaisement et de saine administration de ceux qui l'ont porté à de si lourdes responsabilités.

A la base de cette vague de fond, il y a évidemment le parti radical de Fully, qui avait marqué dimanche un progrès d'une quarantaine de listes et qui a confirmé, par une reconfortante discipline, ce réussissant succès.

Il y a, pour faire le compte des voix obtenues par M. Carron, ces cent septante citoyens non-radicaux, mais assez

démocrates pour oser choisir, en-dessus de leur appartenance politique, l'ordre, la paix, la justice.

Mais Fernand Carron, nous le répétons, ne sera pas seulement le président de ses électeurs. Il veut être celui de toute la commune et il le sera, on peut lui faire confiance. Il a trop souffert d'une attitude contraire pour savoir éviter ce malheur à sa commune!

Ainsi, le parti radical et les démocrates de Fully peuvent se réjouir sans retenue de ce succès. Eux non plus n'oublient pas que dans un tel cas, c'est l'intérêt général qui prime. C'est d'ailleurs pour ne l'avoir jamais oublié qu'ils récoltent aujourd'hui les fruits de leur noble attitude.

Gérald Rudaz

Comme en 1953...

Aux élections communales de 1952, l'assemblée primaire avait décidé à l'unanimité, lors de la proclamation des résultats, de reporter, vu l'heure tardive, au lendemain lundi, l'élection présidentielle. Par un coup de force, le président Henri Carron avait fait fi de cette décision et décidé de fixer l'élection au dimanche suivant. Celle-ci eut lieu à cette date, malgré une plainte du parti radical au Conseil d'Etat qui n'y donna aucune suite sérieuse, laissant en force la décision du président face à celle de l'assemblée primaire.

Les résultats publiés furent contestés aussitôt au lieu de l'élection de M. Henri Carron par 426 voix contre 422 à M. Fernand Carron, un ballottage général aurait dû être proclamé, le compte des bulletins nuls étant contesté, donc celui de la majorité valable, et des voix ayant été injustement ôtées à M. Fernand Carron.

Un recours fut formé contre cette élection. Le Conseil d'Etat — qui n'en était pas à un désaveu près! — le repoussa évidemment. Au Tribunal fédéral, par contre, les juges cassèrent la décision du Conseil d'Etat, acceptèrent le recours et ordonnèrent de nouvelles élections. C'est ainsi que M. Fernand Carron, présenté par le parti radical et soutenu par les fractions minoritaires, l'emporta sans discussion sur M. Henri Roduit, qui succédait à M. Henri Carron comme candidat, par 438 voix contre 425.

Les chiffres parlent...

Electeurs inscrits :	1037
Votants :	947
Bulletins valables :	923
Fernand Carron :	569
Amédée Arlettaz :	353
Eparses :	1

M. Carron est élu avec 216 voix de majorité sur son rival.

Aux élections communales, M. Carron avait obtenu 515 voix et M. Arlettaz 385.

M. François Dorsaz a été élu vice-président par acclamations.

Cet homme, c'était Fernand Carron, l'ancien président, le conseiller radical élu dimanche en tête de liste avec le magnifique résultat de 515 suffrages alors que l'on dénombrait 393 listes radicales.

M. Fernand Carron, sollicité de toutes parts, céda finalement à cet appel que lui adressaient tous les citoyens de Fully désireux d'avoir enfin une administration qui puisse travailler sous la conduite d'un chef capable et sachant prendre ses responsabilités.

QUESTIONS JURIDIQUES

Le refus de témoigner

Le secret professionnel est mentionné à l'article 321 du Code pénal. Les ecclésiastiques, avocats, notaires, contrôleurs astreints au secret professionnel en vertu du Code des obligations, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, ainsi que leurs auxiliaires qui auront révélé un secret à eux confiés en vertu de leur profession ou dont ils avaient eu connaissance dans l'exercice de celle-ci seront punis de l'emprisonnement ou de l'amende. Il en est de même des étudiants qui auront révélé un secret dont ils avaient eu connaissance à l'occasion de leurs études. En revanche, la révélation ne sera pas punissable si elle a été faite avec le consentement de l'intéressé ou si, sur la proposition du détenteur du secret, l'autorité supérieure ou l'autorité de surveillance l'a autorisée par écrit.

Au temps jadis, le secret professionnel pouvait être gardé plus rigoureusement que de nos jours où l'individu n'est souvent qu'un numéro aux yeux d'une administration parfois très inscrite, et où le développement de l'assurance maladie porte souvent atteinte au secret professionnel du fait des paperasses que les médecins doivent remplir.

Un cas intéressant s'est produit récemment à propos du chiffre 2 de l'article cité plus haut, concernant les cas où la révélation d'un secret professionnel a été autorisée, soit par les intéressés soit par l'autorité supérieure. Dans une procédure en divorce, un pasteur a refusé de répondre à la convocation du président et de témoigner à une audience, bien qu'il ait été délié du secret professionnel par les parties. Le tribunal estimait que le secret professionnel n'existait plus du fait que le pasteur en avait été délié par les intéressés. Le pasteur a estimé, lui, que seule l'autorité supérieure du canton à laquelle il est subordonné en tant que pasteur de l'Eglise nationale, pouvait le délier du secret professionnel.

Le Conseil d'Etat, en tant qu'autorité supérieure, a admis le refus de témoigner du pasteur pour les motifs suivants :

Un ecclésiastique, qui a charge d'âme,

qui jouit de la confiance de ses ouailles, doit pouvoir refuser de révéler ce qu'il a appris confidentiellement au cours de son activité professionnelle, même s'il a été délié du secret professionnel par les parties. Un ecclésiastique ne peut en effet remplir sa mission que s'il peut refuser en toute occasion de révéler ce qu'il a appris. Si un ecclésiastique pouvait être délié dans certains cas du secret professionnel, par les parties ou par l'autorité supérieure, sans qu'il soit d'accord, cela nuirait à son ministère, et cela pourrait l'empêcher parfois de remplir sa tâche. Pour que l'ecclésiastique puisse remplir sa mission de confiance, il faut donc qu'il puisse se fonder, dans tous les cas, sur le droit de refuser son témoignage, même si les parties le délient du secret professionnel. Un ecclésiastique entend des choses qu'on ne lui confierait pas si l'on ne pouvait pas compter sur sa discrétion absolue; cette discrétion est la condition indispensable à l'accomplissement de sa mission. Les tiers ont donc tout intérêt à savoir que ceux qui s'adressent à un ecclésiastique peuvent avoir toute confiance dans sa discrétion.

A l'heure actuelle où, comme nous l'avons dit, le secret professionnel en prend parfois un coup, si l'on ose employer cette expression familière, il est reconfortant de penser qu'il y a des gens qui savent se taire.

SCHAFFHOUSE Le 1er août, jour férié

Bien que le gouvernement, le Grand Conseil et la majorité des partis aient recommandé le rejet de l'initiative de l'alliance des indépendants tendant à faire de 1er août un jour férié, le souverain a accepté cette initiative dimanche par 7 652 voix contre 5 222. La majorité acceptante s'est constituée dans les localités industrielles, alors que la campagne a donné une majorité négative.

Nous sommes le nombre, ayons la force!

Il ya quelques jours, chacun de vous aura, tout comme nous, reçu dans son courrier, glissé entre un prospectus pour les jouets de Noël et une réclame pour apprendre l'anglais en quelques heures, un petit bulletin vert invitant à verser une modeste obole pour le mouvement scout valaisain.

Beaucoup auront très certainement regardé ce bulletin, l'auront froissé et jeté à la corbeille. Ce faisant, il rejetait le droit à un jeune de découvrir quelques beaux aspects de la vie, de cette vie qui, quoiqu'on en dise, vaut tout de même la peine d'être vécue.

Notre ami, le conseiller communal Marius Bergerand, de Sierre, ne nous en voudra certainement pas, ses amis de Monthey, Viège et Sion non plus, si nous vous disons que leur idée est sensationnelle et qu'elle mérite notre appui, tout notre appui. Pas seulement en bonnes paroles comme ça se pratique couramment, mais en sortant le porte-monnaie pour le délester d'une pièce ou d'un billet.

Pourquoi une collecte pour des scouts? Ne peuvent-ils donc pas se débrouiller eux-mêmes? direz vous.

Vous avez raison et vous avez tort! Vous avez raison en vous posant la question de savoir le pourquoi d'une telle collecte. Il s'agit en gros, de créer au-dessus d'Ayent une sorte de camp permanent qui permettra aux scouts valaisains et suisses, aux divers groupements de jeunes, d'adultes, de s'en aller vivre, quelques semaines durant, en pleine nature afin de se remettre au contact de cette nature que nous avons par trop tendance à ignorer, pour notre plus grand mal.

Il s'agit donc de réaliser entre Ayent et Anzère, sur un merveilleux terrain de plus de 40.000 mètres carrés, appartenant à la fédération suisse des éclaireurs, un complexe permettant aux jeunes de s'en aller vivre soit dans une maison de bois confortable, soit sous la tente, mais en dehors de la promiscuité des camps de camping traditionnels. Nous savons tous que maintenant il est impossible de s'en aller planter sa tente comme autrefois, n'importe où, à l'orée

Pêcheurs à vos marques!

La semaine dernière une animation inaccoutumée régnait sur les bords du Rhône entre Schnydrigen et Sion, où plusieurs véhicules se déplaçaient, transportant outre une équipe spécialisée, des cuivres, des fileches et des bidons.

Il s'agissait en fait de la seconde étape de repeuplement du Rhône en truites mesure, empoisonné au début 1965. Ces truites élevées dans la pisciculture de Salquenen, furent immergées en grande quantité, sous le contrôle du Service cantonal de la pêche.

En attendant l'ouverture de 1966, Messdames les truites auront le temps de s'acclimater aux eaux du Rhône et ainsi de résister mieux aux ruses de nos disciples de Saint-Pierre.

Cette action sera, nous en sommes certains accueillie avec plaisir par tous les chevaliers de la gaule.

B.

d'une belle forêt ou au bord d'une rivière. Aujourd'hui nous devons aller dans un camp organisé, avec super marché, restaurant, etc.

Essayez d'imaginer, un instant, nos scouts vivant dans un tel camp, en compagnie de familles nombreuses ou de pin-up-girl ou boys. Nous sommes persuadés que si tel était le cas, il n'y a plus un parent qui consentirait à laisser partir son gosse.

C'est justement pour éviter cela que les scouts ont acheté un terrain, édifié une maison, tiré des conduites d'eau,

d'électricité, installé un service sanitaire impeccable, le chauffage, les cuisines. Grâce à cette installation, nos jeunes pourront aussi bien s'en aller vivre au grand air en été qu'en hiver.

Rien que pour ça, cette idée mérite notre soutien. Non seulement le nôtre, mais également le vôtre.

Dans un prochain numéro, nous vous raconterons en détail ce que ces jeunes ont déjà réalisé comme travail bénévole à Ayent, et vous comprendrez beaucoup plus facilement encore combien sont grands leurs soucis financiers.

CONFÉDÉRATION

Pour une liaison aérienne avec le Congo-Léopoldville

Le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie communique qu'une délégation congolaise a siégé à Berne du 9 au 11 novembre pour négocier avec les autorités suisses un accord aérien bilatéral entre la Suisse et le Congo-Léopoldville. Après trois jours de délibérations, un accord a été paraphé, permettant à Swissair et Air-Congo d'exploiter des services aériens entre les deux pays. L'accord sera signé ultérieurement, lors de la conclusion d'autres traités entre la Suisse et le Congo.

FRIBOURG

Un recours rejeté

La Cour de droit public du Tribunal fédéral a statué sur le recours de droit public que l'Association fribourgeoise des intérêts immobiliers avait déposé, en date du 20 août dernier, contre un arrêté du Conseil d'Etat. Cet arrêté approuvait le règlement communal de Fribourg sur la contribution temporaire pour l'épuration des eaux et ses dispositions relatives au taux. Dans son arrêt, le Tribunal fédéral a rejeté ce recours. Il a, en effet, conclu que la décision du Conseil d'Etat attaquée n'était pas entachée d'arbitraire.

Le Tribunal fédéral a admis la thèse que le Conseil d'Etat avait adoptée, à savoir que la taxe d'épuration des eaux n'était pas un impôt, mais une contribution au sens de l'article 25 de la loi sur les impôts communaux et paroissiaux, et que, dès lors, l'assemblée des contribuables n'était pas compétente pour statuer sur cet objet, mais le Conseil communal, respectivement le Conseil général, là où il existe. Le Tribunal fédéral, ayant rejeté le recours, n'a évidemment pas statué sur la demande de mesures provisionnelles.

De la sorte, le règlement du Conseil communal de Fribourg sur la contribution temporaire pour l'épuration des eaux a force de loi et les propriétaires immobiliers devront s'acquiescer des taxes qui leur sont demandées, avec effet rétroactif au 1er janvier dernier. Il n'est toutefois pas exclu que les arguments développés par les recourants soient repris dans une prochaine séance du Conseil général afin d'obtenir un allègement de ces taxes et, éventuellement, une modification des taux. En effet, cette taxe ris-

que fort d'être reportée sur les locataires, qui devraient ainsi supporter une nouvelle hausse de leurs loyers.

Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Le gouvernement tessinois vient de soumettre au Grand Conseil un projet de loi concernant l'octroi d'allocations complémentaires aux prestations de l'AVS. Les conséquences financières de cette loi se chiffrent par une dépense supplémentaire annuelle de 12,2 millions de fr., dont la Confédération supportera la moitié. Ces allocations complémentaires à l'AVS figurant au budget de 1965 pour 3,65 millions de fr., l'adoption du projet gouvernemental entraînera donc un supplément de dépenses de 2,45 millions.

GENÈVE

La question des incompatibilités

L'obligation qui fut faite à deux élus d'abandonner leur siège au Grand Conseil pour répondre aux exigences de la loi sur les incompatibilités, a redonné de l'intérêt à une question souvent examinée. Le fait que toute personne recevant un traitement de l'Etat ne puisse faire partie de ses conseils sans avoir à choisir entre son emploi et son mandat politique, a fait l'objet non seulement de débats publics, mais d'ardentes campagnes de presse et aussi de scrutins populaires.

Jadis les professeurs à l'Université pouvaient faire partie du Grand Conseil et leur intervention dans les débats était souvent intéressante. Les incompatibilités ont été s'accroissant et aujourd'hui, à Genève, comme dans la plupart des cantons, les conseillers d'Etat eux-mêmes ne sauraient exercer une autre profession. Il semble bien que le Grand Conseil qui vient d'être élu, sera appelé à se prononcer une fois encore sur l'incompatibilité entre les fonctions de député et de fonctionnaires de l'instruction publique. Quant aux autres fonctionnaires, il apparaît difficile de faire contrôler la gestion de l'Etat et le travail des magistrats par leurs subordonnés.